	CHIENS : prestation avec détente en parc d'ébats				
		1 jour : sans nuitée ni alimentation	jusqu'à 7 jours (tarif journalier)	à partir du 8ème jour (tarif journalier)	
	1 chien	27.00 €	29.00 €	28.00 €	
	à partir de 2 chiens : box séparés	26.00 €	28.00 €	27.00 €	
	à partir de 2 chiens : box unique	25.00 €	27.00 €	26.00 €	
		TS : tarifs journaliers CONFORT			
	THE STATE OF THE S	1 jour : sans nuitée ni alimentation	jusqu'à 7 jours (tarif journalier)	à partir du 8ème jour (tarif journalier)	
	1 chat	14.00 €	16.00 €	15.00 €	
Col Col	à partir de 2 chats : box séparés	13.00 €	15.00 €	14.00 €	
	à partir de 2 chats : box unique	12.00 €	14.00 €	13.00 €	
		CHATS : tarifs journaliers CONFORT PLUS			
		1 jour : sans nuitée ni alimentation	jusqu'à 7 jours (tarif journalier)	à partir du 8ème jour (tarif journalier)	
	1 chat	15.50 €	17.50 €	16.50 €	
	à partir de 2 chats : box séparés	14.50 €	16.50 €	15.50 €	
	à partir de 2 chats : box unique	13.50 €	15.50 €	14.50 €	
	121 To 12	CHATS : tarifs journaliers LUXE			
	727	1 jour : sans nuitée ni alimentation	jusqu'à 7 jours (tarif journalier)	à partir du 8ème jour (tarif journalier)	
Co.	1 chat	16.50 €	18.50 €	17.50 €	
	à partir de 2 chats : box séparés	15.50 €	17.50 €	16.50 €	
	à partir de 2 chats : box unique	14.50 €	16.50 €	15.50 €	
		NAC : tarifs journaliers			
		tarif journalier	jusqu'à 7 jours (tarif journalier)	à partir du 8ème jour (tarif journalier)	
	cage fournie par vos soins				
	1 NAC	9.50 €	11.50 €	10.50 €	
(1) (1) (2) (2) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	à partir de 2 NAC : cages individuelles	8.50 €	10.50 €	9.50 €	
(F) (F)	à partir de 2 NAC : même cage	7.50 €	9.50 €	8.50 €	
	cage double fournie par nos soins				
	1 NAC	10.50 €	13.50 €	12.50 €	
\(\frac{1}{2}\)	à partir de 2 NAC	9.50 €	12.50 €	11.50 €	
		PRESTATIONS ANNEXES: tarifs journaliers			
	supplément alimentaire	2.50 €			
	administration de médicaments	3.00 €			
	déplacement chez un vétérinaire	37.00 €			
Tarifs valables du 01.01.2024 au 31.12.2024					

Conditions générales de vente de la Pension animalière PERSY-CAT (Chiens-Chats-NAC)

Pension animalière PERSY-CAT, SIRET n° 776 52918200144, représentée par Jérôme GRETHER, directeur, 147 impasses des contamines 74930 PERS-JUSSY - Téléphone : 04.50.43.26.46 - Assurance responsabilité civile professionnelle 3499411J

Prestations prise en charge et boxs:

La Pension animalière PERSY-CAT propose un service de pension pour :

Chiens - chats et NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie, furets, lapins, cochon d'inde,...) toute l'année, 7j/7, jours fériés compris. :

Les animaux sont accueillis au sein de la pension PERSY-CAT.

Chaque chien ou chat dispose d'un box individuel pouvant éventuellement accueillir les compagnons de la même famille. Pas de prise en charge collective. Les chats et chiens ne sont pas mélangés. Les NAC sont pris en charge soit dans les cages des clients soit dans une cage fournie par la pension PERSY-CAT.

Chaque propriétaire est dans l'obligation de nous transmettre avant un séjour, les coordonnées d'une personne relais joignable et disponible pour récupérer l'animal en cas de besoin durant toute la durée de son séjour au sein de la pension PERSY-CAT de son animal.

<u>Coté chiens</u>: 9 boxs disponibles. Chaque box a un coin intérieur de 5 m², comprenant corbeille, gamelles, tapis et bons soins ainsi que le chauffage au sol l'hiver (sans facturation supplémentaire), un coin extérieur de 5 m², au sec et à l'abri de la chaleur et un coin en herbe extérieur de 5 m² accessible seulement en journée.

 4 sorties par jour au minimum, en parc d'ébat (grillagé à 1,75 m de haut) et en présence des travailleurs en situation de handicap l'après-midi.

En amont de leur premier séjour au sein de la pension PERSY-CAT, il sera demandé au client de réaliser une journée d'adaptation du chien en vue de favoriser son accompagnement. Cette journée ne sera pas facturée au client. Si le client refuse nous nous réservons le droit d'annuler le séjour.

Coté chats: 14 boxs disponibles. 2 types de boxs différents à votre convenance :

- « Confort » (1 m² intérieur et 1 m² extérieur aménagé et accessible tout le temps, par tous les temps)
- <u>« Luxe »</u> (2 m² intérieur et 2 m² extérieur aménagé et accessible tout le temps, par tous temps)

<u>Coté NACS</u>: Les NACS (Nouveaux Animaux de Compagnie, furets, lapins, cochon d'inde...) sont accueillis dans une salle spécifique qui leur est dédiée. Les animaux sont pris en charge dans leur cage personnelle ou dans une cage double niveau fournie par la pension (tarif spécifique).

Les animaux en vivarium ou en terrarium ne sont pas accueillis. La litière est fournie et seule la nourriture est à apporter.

La Pension animalière PERSY-CAT s'engage à prendre soin de l'animal pendant toute la durée de la prestation : le nourrir, le sortir, lui apporter de la compagnie et de l'affection, jouer avec lui et lui garantir une hygiène de qualité.

Santé et vaccination :

Le propriétaire doit avertir de tout problème éventuel de santé, problème caractériel et traitement vétérinaire propre à son animal.

La Pension animalière PERSY-CAT se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal présentant des problèmes de santé évidant ou contagieux, porteur de parasites internes/externes ou ayant un comportement dangereux.

Il est recommandé de vermifuger l'animal quinze jours avant le séjour. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la Pension animalière PERSY-CAT, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection. Les frais de cette désinfection se feront sur une base forfaitaire. La Pension animalière PERSY-CAT dégage toute responsabilité dans ce cas.

Tous les soins médicamenteux nécessaires à l'animal devront être signalés le 1^{er} jour de la prise en charge. Les médicaments devront être mis à disposition. Un surcoût forfaitaire journalier sera alors facturé pour la réalisation de ces actes.

La Pension animalière PERSY-CAT se réserve le droit de refuser tout animal qui lui semblerait trop agressif ou craintif, tout animal qui n'est pas identifié ou pas à jour dans ses vaccins ainsi que tout animal atteint d'une maladie nécessitant des soins lourds.

Le carnet de vaccination est <u>OBLIGATOIRE</u>, à l'inscription et pour toute entrée de l'animal dans la pension. En l'absence de celui-ci l'animal sera systématiquement refusé.

 Sont admis à la Pension animalière PERSY-CAT, les chats identifiés par tatouage ou puce (obligatoire pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012; cf. Loi du 17/05/2011) et à jour de leur vaccins (vaccin de la rage à jour pour les chats venant d'un pays autre que le France)

Vaccins pour les chats : Typhus et Coryza obligatoires, Leucose recommandé.

 Sont admis à la Pension animalière PERSY-CAT les chiens en bon état de santé général, identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour des vaccins, aucune dérogation ne sera possible. Les vaccinations devront être réalisées 15 jours avant l'entrée et couvrir toute la période du séjour.

<u>Vaccins pour les chiens</u>: maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose et la toux du chenil (peut se faire en intra-nasale efficace en 72h). Demandez conseil à votre vétérinaire habituel.

Les femelles en gestation ne sont pas accueillies. Les femelles en chaleur doivent être signalées lors du dépôt de l'animal.

etre signalees lors du depot de l'animal. Les chiens de catégorie I (chien d'attaque) et II (chien de garde et de défense) ne sont pas accueillis à la pension animalière PERSY-CAT.

<u>Vaccins pour les NACS</u>: pas de vaccin demandé sauf pour les furets: vaccins contre la rage et Parvovirose demandés.

Seul le carnet de santé fait foi de la validité des vaccinations. Il est déposé en début de séjour, conservé par la pension PERSY-CAT et rendu au propriétaire au départ de l'animal.

Objets personnels

Les objets personnels sont acceptés (tapis, corbeilles, caisses de transports...). Il est toutefois déconseillé d'amener les jouets de l'animal. La Pension animalière PERSY-CAT décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte. Les objets doivent être marqués au nom de l'animal ou du propriétaire de manière indélébile.

Maladie et accident sécurité

En cas de maladie, blessure ou besoin d'intervention chirurgicale urgente de votre animal survenant pendant la durée du séjour dans la Pension animalière PERSY-CAT, le propriétaire nous donne le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la clinique vétérinaire de Reignier ou toute autre clinique en cas d'urgence. Les frais devront être réglés directement par le propriétaire à la clinique vétérinaire. Les frais de transports et autres frais annexes engagés par la Pension animalière PERSY-CAT lors de la maladie ou l'accident de l'animal feront l'objet d'une facturation forfaitaire complémentaire. Le propriétaire ou la personne relais sera joint dans la mesure du possible auparavant pour être averti de la situation.

En dernier recours si le propriétaire ou la personne relais n'est pas joignable, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier l'animal si malheureusement cela est l'ultime recours.

L'hygiène et la désinfection des boxs étant assurées quotidiennement, la Pension animalière PERSY-CAT décline toute responsabilité en cas de maladie.

Dans les cas suivants : torsion d'estomac, crise cardiaque, stress consécutif à l'éloignement, maladies liées à un état physiologique déficient, etc... la Pension animalière PERSY-CAT ne peut être tenue pour responsable du décès ou du mauvais état de l'animal.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des grilles des parcs extérieurs de 1.75 mètres pour les chiens et de 2,50 mètres pour les chats avec filet protecteur supérieur. En cas de fuite la responsabilité de la Pension animalière PERSY-CAT ne peut pas être engagée.

Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, un compte rendu sera établi par le vétérinaire. A la demande du propriétaire, une autopsie pourra être pratiquée, celle-ci restant à sa charge. La responsabilité de la Pension animalière PERSY-CAT ne pourra pas être engagée en cas de décès de l'animal.

Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la Pension animalière PERSY-CAT. A défaut, 48 heures après la date d'expiration du contrat, l'animal sera confié au Refuge de l'Espoir qui sise au 284 route Basse Arve 74380 ARTHAZ PONT NOTRE DAME. Tous les suppléments tarifaires seront à la charge du propriétaire.

Réservation :

La pré-réservation à la Pension animalière PERSY-CAT est possible tout au long de l'année. Elle se fait prioritairement en ligne à l'aide de l'application « MY KOOKIE » A la date de dépôt de la pré-réservation, le client doit :

- verser les arrhes correspondant à :

30 % des frais du séjour réservé afin de confirmer la pré-réservation si elle est effectuée via l'application en ligne MY KOOKIE. 50 % des frais du séjour réservé afin de confirmer la pré-réservation si elle est effectuée sur place, par téléphone, mail ou courrier.

- accepter les conditions générales de vente.

Le solde sera encaissé au départ de l'animal à la Pension animalière PERSY-CAT. Dépassé un délai de 15 jours pour les réservations sur place, par téléphone, mail ou courrier, sans preuve de validation des conditions générales de vente et sans paiement des arrhes, la pré-réservation sera automatiquement annulée.

Lorsque la pré-réservation est confirmée, les arrhes versées ne seront plus remboursées. L'annulation du séjour sera pris en compte jusqu'à deux mois avant la date de début de séjour de l'animal. Au-delà de cette période, toutes les journées réservées sont dues (sauf cas exceptionnel lié au décès de l'animal ou à son hospitalisation avec un justificatif vétérinaire obligatoire).

Pendant le séjour, toute extension de sa durée, dans les limites des places disponibles, entrainera une majoration forfaitaire journalière qui viendra se rajouter au tarif habituel du séjour.

Tarifs. Conditions d'accueil et Facturation

Le prix journalier comprend l'hébergement choisi dans les différentes options proposées et une nourriture classique en forme sèche de la variété « PURINA » fournie par la Pension animalière PERSY-CAT, ce qu'accepte le propriétaire. Tout pensionnaire recevra quotidiennement un ou deux repas par jour selon l'âge de l'animal et de son poids. En cas de souhait différent, le propriétaire devra fournir l'aliment en quantité suffisante, le tarif journalier restant inchangé.

A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que l'animal présente des problèmes intestinaux, la Pension animalière PERSY-CAT ne peut être tenue pour responsable.

Pour les arrivées comme pour les départs de l'animal, ceux-ci pourront s'effectuer du lundi au vendredi inclus de **08h15 heures à 12h00 et de 14h00 à 17h45.** Weekend et jours fériés de 09h00 à 11h00 et de 15h00 à 17h00.L'animal L'animal ne pourra être repris que par son propriétaire, sauf accord préalable avec celui-ci. Il sera alors demandé les papiers d'identité de la personne qui récupère l'animal.

IMPORTANT : En dehors de ces horaires, aucune arrivée ni aucun départ ne seront acceptés.

- Pour un départ de l'animal après 14h00 ou pour une arrivée avant 12h00, la tarif d'une journée sera facturé au client.
- Pour un départ de l'animal avant 12h00 ou une arrivée après 14h00, le tarif d'une demi-journée sera facturé au client..

Ces coûts, s'ils ne sont pas prévus lors du règlement du solde au début du séjour, seront facturés en sus.

Une grille complète des tarifs ainsi que tous les montants forfaitaires des prestations supplémentaires sont affichés à la pension PERSY-CAT et consultables sur le site internet.

Paiements acceptés : carte bancaires, chèques et espèces en Euros.

Une carte de fidélité est également proposée à la clientèle donnant droit à certains avantages. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'accueil de la pension animalière PERSY-CAT.

<u> Litige :</u>

En cas de différent né à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de ces CGV, les parties conviennent de s'efforcer tout d'abord de parvenir, par tous les moyens, extrajudiciaires, à un règlement à l'amiable. A défaut d'accord les tribunaux d'Annecy seront seuls compétents pour trancher le litige.

La responsabilité civile souscrite par la Pension animalière PERSY-CAT ne saurait être mise en œuvre en cas de fausses déclarations du propriétaire de l'animal concernant en particulier son état de santé, son comportement, ses vaccinations, ses tatouages ou son identification, ses antécédents médicaux...

La Pension animalière PERSY-CAT a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle afin de garantir tous les risques liés à son activité.

Cependant le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

	J'ai pris connaissance des conditions générales de vente
	J'accepte ces conditions générales de vente
Date :	Signature :